Garagiste-réparateur

RÉF | 2986

OBJECTIF ET CONTENU

Objectif

Au terme de cette formation en alternance dont la majeure partie se déroule en entreprise, vous serez capable de :

- Assurer la remise en conformité d'un véhicule dans le cadre de procédures d'interventions répertoriées : préparation des travaux de remise en conformité, réalisation des travaux de remise en conformité en appliquant les procédure pour les éléments de transmission, train roulant, système de freinage, gestion moteur diesel et essence de suralimentation, électricité, électronique et multiplexage, systèmes de confort et de sécurité, finalisation des travaux de remise en conformité;
- Gérer une entreprise du secteur de la mobilité : création ou reprise d'une entreprise du secteur, évolution dans le respect des compétences professionnelles, suivi des différentes évolutions du marché;
- Gérer les opérations administratives et techniques de réception et remise des véhicules aux clients : assurer le contact avec la clientèle, préparation du travail lié à l'intervention, suivi administratif;
- Gérer les opérations de l'atelier: organisation de l'atelier, coordination des travaux en fonction des compétences du personnel et planning, gestion du pers onnel mécanicien, suivi administratif des travaux réalisés (devis, garantie);
- Gérer les opérations du magasin de pièces et consommables: organisationet aménagement du magasin, contact interne et externe avec la clientèle, commande, réception et stockage, promotion et vente de services et accessoires.

Programme

- **Cours professionnels :**

  Année préparatoire :
  Prévention - SHEQ (8h);
  Préparation véhicule neuf (12h);
  Petit entretien - théorie (28h);
  Petit entretien - pratique (12h);

Gros entretien hors compartiment moteur - théorie (32h);
Gros entretien hors compartiment moteur - pratique (12h);
Gros entretien compartiment moteur - théorie (32h);
Gros entretien compartiment moteur - pratique (12h);
Préparation passage contrôle technique (24h);
Électricité mécanicien d'entretien - théorie (36h);
Électricité mécanicien d'entretien - pratique (32h).

2ème année :
Interventions mécaniques compartiment moteur (28h);
Electricité et électronique (48h);
Interventions mécaniques hors compartiment moteur (24h);
Technologies de motorisation (32h);
Technologies électroniques et multimédia (32h);
Technologies de comportement dynamique d'un véhicule (20h);
Technologies de révision mécanique (métrologie) (12h).

3ème année :
Gérer une entreprise du secteur de la mobilité (40h);
Gérer les opérations de l'atelier (12h);
Gérer les opérations administratives et techniques de réception et remise des véhicules aux clients (22h);
Gérer les opérations du magasin de pièces et consommables (22h);
Gérer les opérations de vente et reprise de véhicules neufs ou d'occasion (24h);

Pour plus d'informations, visitez le site de l'organisme.

- **Cours de Gestion :**

  Esprit d'entreprendre; Création d'entreprise; Législation; Stratégie commerciale; Gestion commerciale; Comptabilité; Fiscalité; Plan financier.

- **Pratique Professionnelle :**

  Vous devrez être occupé dans la profession sous forme soit d'un(e) :

  - **Convention de stage** passée entre le candidat et un patron-formateur avec supervision d'un **délégué à la tutelle**.
  - Contrat de travail

- Pratique en entreprise (pratique minimum obligatoire pour les personnes qui sont dans l'impossibilité de répondre à l'une des situations reprises ci-dessus).

Peuvent être dispensés de cette obligation d'occupation dans la profession, les auditeurs :

- Titulaires d'un certificat d'apprentissage dans la profession
- Titulaires d'un diplôme technique ou professionnel dans la profession
- Occupés ou ayant été occupés dans la profession 2 années à temps plein sur les 6 dernières années.

Le **délégué à la tutelle** est l'intermédiaire à la conclusion de la convention de stage. Il est chargé de tous les aspects administratifs et veille au bon déroulement de la formation pratique en entreprise. N'hésitez pas à le contacter pour une information ou un conseil. Cette formule en alternance (cours + pratique professionnelle au quotidien) est rémunérée et aboutit souvent à l'engagement du stagiaire au sein de l'entreprise qui l'a accueilli.

Certification(s) visée(s)

Diplôme de chef d'entreprise, homologué par la Fédération Wallonie-Bruxelles, ET Certificat de gestion
Par ailleurs, au terme de la 1ère année, l'apprenant obtient un Certificat de Compétences Acquises en formation de "Mécanicien d'entretien" (CECAF). Au terme de la 2ème année, il obtient un Certificat de Compétences Acquises en formation de "Mécanicien polyvalent" (CECAF).

Type de formation

Alternance PME

ORGANISATION

Durée

2 ans + 1 année préparatoire éventuelle

Horaire

En soirée et/ou le samedi. Mais dans certains cas, des cours peuvent être donnés en journée.

Septembre

Début

Coût

325 € par an - Coût réduit : Gratuit pour chercheur d'emploi bruxellois inoccupé à temps plein (attestation A15 de moins de 2 mois obtenue via votre compte My Actiris) ou personne émargeant au CPAS (attestation de prise en charge par le CPAS) -

CONDITION D'ADMISSION

Prérequis administratifs

Avoir 18 ans accompli au 31/12 de l'année d'inscription ou avoir satisfait à l'obligation scolaire à cette date **ET** répondre à l'une des conditions ci-après:

OU 4ème année réussie en secondaire général, technique ou artistique;
OU CESI;
OU 6ème année secondaire professionnelle réussie (soit le CE6P, soit le CQ6P);
OU Certificat d'apprentissage;
OU Examen d'admission.

Les ressortissants étrangers hors union européenne doivent satisfaire aux exigences légales de séjour en Belgique.

Remarques

Il est éventuellement possible de conclure une convention de stage entre le 1er janvier et le 30 avril pour les candidats non inscrits pour l'année académique en cours, mais ayant déjà un patron formateur en vue.
Le but est de permettre aux candidats de démarrer leur formation sans attendre le début de l'année académique suivante.
Pour ce faire, il y a lieu de contacter le délégué à la tutelle qui :
- S'assurera que le candidat est dans les conditions pour suivre la formation choisie
- Fera signer une promesse d'inscription aux cours pour l'année académique suivante.
Les chercheurs d'emploi indemnisés s'informeront préalablement des implications inhérentes à leur statut.

EN PRATIQUE

Pour s'informer et postuler

Consultez les modalités d'inscription sur le site de l'organisme. La période d'inscription se situe entre début mai et le 31 octobre.

Pour s'informer uniquement

Rencontrez un délégué à la tutelle pour toutes questions relatives aux stages (voir les permanences).

Organisme

Efp - Sfpme : Chef d'Entreprise
Rue de Stalle 292b
1180 Uccle
Tél: efp 0800 85 210
http://www.efp-bxl.be

Pour connaître les dernières informations publiées, consultez cette fiche sur Dorifor.be © Bruxelles Formation